

le succès final dépendra des changements qui se seront produits dans l'attitude du public devant cette habitude. Une enquête menée pour mon ministère de novembre 1964 à janvier 1965 a révélé que 90 p. 100 des Canadiens étaient conscients des effets néfastes de la cigarette et que 60 p. 100 d'entre eux voyaient dans la cigarette un danger pour la santé. La seconde enquête menée pour mon ministère par le Bureau fédéral de la statistique portait sur l'usage de la cigarette chez les Canadiens de plus de 14 ans; cette enquête a révélé qu'en général la proportion des fumeurs était pratiquement la même en septembre 1965 (42,8 p. 100 de fumeurs réguliers) qu'en août 1964 (42). Le ministère prépare actuellement un rapport sur cette seconde enquête.

3. En collaboration avec les ministères provinciaux de la Santé et de l'Éducation et avec divers organismes privés et professionnels, mon ministère va poursuivre son programme tabac-santé dans le but d'informer le public des dangers que présente, pour la santé, l'usage de la cigarette, d'inciter les fumeurs à perdre l'habitude de fumer, de dissuader les non-fumeurs d'acquiescer cette même habitude et de promouvoir la recherche. Cet automne, nous comptons avoir une grande variété de nouveau matériel canadien pour les écoles, de même que du matériel nouveau pour le grand public. L'opportunité et la possibilité de prendre d'autres mesures sont actuellement à l'étude.

#### L'EMBAUCHE DE TRAVAILLEURS AGRICOLES SUPPLÉMENTAIRES

##### Question n° 1688—M. Danforth:

1. Combien de travailleurs agricoles supplémentaires devra-t-on vraisemblablement embaucher pour effectuer les travaux d'ensemencement et la moisson, notamment dans les comtés d'Essex, de Kent, d'Elgin, de Norfolk, de Lambton et de Middlesex, dans la province d'Ontario?

2. Combien a-t-on présenté de demandes pour obtenir des travailleurs de la Jamaïque, et combien de personnes ont été demandées, par comté?

3. Combien de travailleurs estime-t-on obtenir des réserves indiennes, de certaines régions d'autres provinces (indiquer les endroits), des États-Unis et par l'entremise de l'immigration?

4. Quelles mesures exceptionnelles le gouvernement songe-t-il à prendre en plus d'inciter les étudiants et les ménagères à faire leur part, advenant que les dispositions actuelles ne permettent pas de faire les moissons de 1966 sans sacrifier sur la qualité, sur la quantité ou sur les deux?

**M. John C. Munro (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** Nous n'avons pas de renseignements, par comté, à ce sujet. Cependant, on estime aux chiffres suivants le nombre supplémentaire de travailleurs agricoles dans les régions ci-dessous, pour la plantation et la récolte: Sud de l'Ontario, 3,600; Péninsule de Niagara, 2,500; Autres régions de l'Ontario, 9,000; Total 15,100.

2. Nous n'avons pas de renseignements, par comté, à ce sujet. Cependant, dans les comtés en question, au 16 juin 1966, les bureaux locaux enregistraient dans leur zone le nombre suivant de demandes pour des travailleurs jamaïcains: Zone du bureau local de Newmarket, 50; Zone du bureau local de Leamington, 8; Zone du bureau local de Windsor, 5; Zone du bureau local de Simcoe, 27; Zone du bureau local d'Oshawa, 10; Zone du bureau local de St. Catharines, 4; Total, 104.

3. Voici le nombre de travailleurs qu'on pense obtenir et leur lieu de provenance: 800 des réserves indiennes; 600 des provinces atlantiques; 900 du Québec. Nous ne connaissons pas les chiffres, par zones de bureaux locaux, dans les provinces atlantiques et au Québec. 2,200 des États-Unis; 540 immigrants

De plus, on prévoit que les régions de l'Ontario qui ont besoin de travailleurs en fourniront eux-mêmes environ 7,300 et les autres régions de la province 3,000, ce qui fait, si l'on considère toutes les sources de main-d'œuvre, un total de 15,340.

4. Un programme de recrutement planifié est en cours. On a augmenté le nombre d'agents de placement qui sont en train de recruter des travailleurs dans les régions des provinces atlantiques et les régions rurales du Québec et de l'Ontario qui ont un surplus de main-d'œuvre.

Des agents de placement des provinces atlantiques, du Québec et de l'Ontario se sont rendus la semaine dernière dans les régions de l'Ontario qui ont besoin de travailleurs. Ils ont rencontré les cultivateurs et ont évalué les besoins en main-d'œuvre. On s'est arrangé pour mettre des moyens de transport à la disposition des travailleurs qui habitent dans les centres urbains assez proches. Les frais de transport aller et retour seront réglés en vertu de l'Accord sur la main-d'œuvre agricole entre l'Ontario et le gouvernement fédéral.

On a approuvé l'admission de travailleurs saisonniers venus de la Jamaïque pour parer à la menace d'une grave pénurie de main-d'œuvre.

#### LE PROGRAMME DE MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE (I. P.-É.)

##### Question n° 1705—M. MacDonald (Prince):

1. En vertu du programme de mobilité de la main-d'œuvre, combien de personnes ont reçu une aide financière relativement à leurs frais de déplacement depuis l'Île du Prince-Édouard en vue de l'obtention d'un emploi?

2. En vertu du programme de mobilité de la main-d'œuvre, combien de personnes ont reçu une aide financière relativement à leurs frais de déplacement depuis le comté de Prince en vue de l'obtention d'un emploi?

3. En vertu du programme de mobilité de la main-d'œuvre, combien de personnes ont reçu une aide financière relativement à leurs frais de dépla-